

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

Alors que le taux d'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2006 est à 2,3 %, les retraités ont vu leurs rentes de retraite diminuer à la suite de la décision gouvernementale d'indexer partiellement ces rentes à moins 3 % après 1982. Qu'attend le gouvernement pour remédier à cette injustice ?

**En 1993, le gouvernement du Québec a créé le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, le FARR. Cette réserve liquide servira à payer les prestations des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.**

**En décembre 1999**, le gouvernement a dévoilé **sa politique d'accélération** des dépôts au FARR, c'est-à-dire « accumuler pendant **vingt ans 70 % de ses engagements actuariels** à l'égard des régimes de retraite des employés du secteur public ». En 2019, vous aurez donc accumulé 70 % de vos engagements financiers. Pourquoi ne pas accumuler 100 % des sommes dues aux régimes de retraite?

En réalité, ce fonds est une partie de la part que vous deviez verser à titre de contribution à nos fonds de retraite. Pourquoi ne pas déposer directement les sommes du FARR dans les fonds de nos régimes respectifs ? Ainsi, **nous pourrions bénéficier des revenus** pour augmenter la valeur de nos fonds **et financer la pleine indexation des rentes de retraite**. Pour le moment, les revenus du FARR sont utilisés au profit du gouvernement pour diminuer sa dette envers les régimes de retraite.

Alors que le RREGOP, le RRPE et le RREM ont leur comité de retraite, le FARR est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et dépend directement du ministre des Finances. Nous sommes en 2006, ne serait-il pas temps d'impliquer pleinement les retraités dans la gestion de tous leurs fonds de retraite y compris le FARR ?

Le gouvernement applique au FARR **les taux d'intérêt des évaluations actuarielles triennales** qui sont **estimatifs**. Ces évaluations sont souvent publiées avec deux ans de retard. Bien sûr, vous apportez un correctif, mais de quel ordre ? Cette gérance nous prive de revenus qui nous appartiennent. Pour 2004, le taux de rendement du RREGOP était à 11,6 % alors que le taux estimatif de la dernière évaluation actuarielle était de 4 %. Quelle correction avez-vous apportée pour 2004 et pour les années précédentes?

Même le vérificateur général dans son rapport 2004-2005, p. 214-215, relève que « **Pour l'année financière terminée le 31 mars 2004, la non-application des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public** relativement à l'évaluation du FARR selon une valeur de marché et à la comptabilisation des revenus de placement qui en découlent **a eu pour effet** de sous-évaluer la dépense relative au service de la dette et le déficit annuel de 357 millions de dollars, et **de sous-évaluer le passif au titre des régimes de retraite** et la dette nette de 400 millions de dollars. »

J'aimerais recevoir un bilan concernant le FARR, ses revenus de placement, les sommes versées annuellement, la part qui revient à chacun des régimes de retraite,...

Madame la Députée, Monsieur le Député, je pense qu'il est possible **de recalculer nos rentes de retraite pour la période de 1982 à 1999** comme si elles avaient **toujours été pleinement indexées**. En utilisant **les revenus du FARR**, le gouvernement pourrait financer la pleine indexation des rentes de retraite.

Soyez assuré(e), Madame la Députée, Monsieur le Député, de mes sentiments distingués,

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

En 1982, le gouvernement a décidé de diminuer sa contribution à mon fonds de retraite dans le but d'amortir une dette de 9 milliards de dollars au titre des régimes de retraite. Pendant 100 ans, les cotisations des employés furent déposées dans les revenus du gouvernement et servirent à payer les dépenses courantes. Puis, le gouvernement a décidé de répartir le remboursement de cette dette sur 50 ans.

Pour atteindre son objectif, il a modifié les contributions aux fonds de retraite. De 7/12 pour le gouvernement et 5/12 pour l'employé, la proportion est passée à 6/12 (employeur) et 6/12 (employé) pour l'ensemble des régimes de retraite, soit 50-50. Nos caisses de retraite ont donc contribué davantage aux paiements des prestations et le gouvernement a économisé des sommes très importantes.

Au moment de l'adoption de la loi 68 décrétée en 1982, les données concernant les économies réalisées par le gouvernement pour les trois premières années ont été rendues publiques lors des débats à l'Assemblée nationale : **141 000 000 \$** pour l'année budgétaire **1982-1983**, **242 600 000 \$** pour **1983-1984**, **298 000 000 \$** pour **1984-1985**.

En reportant le **298 000 000 \$ d'économies réalisées annuellement** par le gouvernement, j'ai estimé que vous aurez amorti cette dette, **au plus tard en 2012-2013** au lieu de 2028-2029. En supposant que la masse salariale a augmenté en moyenne de 1% par année, la dette sera amortie en 2009. **Les cotisants/retraités de la période 1982 à 1999 auront payé plus que leur part** de cette ancienne dette.

J'aimerais savoir où en est le gouvernement avec cet amortissement et ce que vous ferez avec toutes les sommes supplémentaires que vous accumulerez après 2009.

Durant la période de 1982 à 1999, les cotisants, dont plusieurs sont maintenant retraités, ont

- participé à l'amélioration de nombreux aspects des régimes de retraite, notons :
  - . la revalorisation des crédits de rente, 680 millions,
  - . la prise de la retraite à 35 ans de service, 325 millions,
  - . le rachat d'années de service,
  - . la retraite progressive,
- financé le PDV (programme de départs volontaires) de 800 millions,
- accumulé des surplus de 4 milliards au RREGOP.

En 2000, les travailleurs ont obtenu, à partir des surplus accumulés, un congé de cotisation de 2,6 % et l'indexation à 50 % de l'IPC pour les années cotisées après 2000. Le gouvernement s'est accordé le même congé de cotisation.

Ne trouvez-vous pas que le groupe des cotisants/retraités de la période 1982 à 1999 a participé plus que largement !

Pendant cette période, rien de concret ne fut fait pour corriger la baisse des rentes des retraités indexées partiellement à moins 3 % de l'IPC. Vous n'êtes pas sans savoir que le coût de la vie augmente et que le taux d'indexation est de 2,3 % pour 2006. La pleine indexation des rentes de retraite aiderait les retraités à maintenir un niveau de vie décent et leur éviterait d'être à la charge de la société. Qu'avez-vous l'intention de faire à court terme pour remédier à la situation ?

En espérant que vous donnerez suite à mes demandes, soyez assuré(e), Madame la Députée, Monsieur le Député, de mes sentiments distingués,

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

J'aimerais vous rappeler que le gouvernement a pris des **engagements envers les régimes de retraite sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement.**

Avant 1982, ce partage était de 7/12 pour l'employeur et 5/12 pour l'employé. Après 1982, employés et employeur devaient contribuer 50-50. Ce nouveau partage a fait perdre des sommes importantes à nos fonds de retraite. Le gouvernement ne verse pas sa part et sous-évalue sa dette envers le RREGOP.

Selon les rapports de la CARRA, entre la juste valeur du fonds 301 du RREGOP et le passif que vous reconnaissez dans vos états financiers pour ce régime, il y a **des écarts de** :

- **10,885** milliards de dollars au 31 mars 1998,
- **15,999** milliards de dollars au 31 mars 1999,
- **21,183** milliards de dollars au 31 mars 2000,
- **14,377** milliards de dollars au 31 mars 2001,
- **9,696** milliards de dollars au 31 mars 2002,
- **11,912** milliards de dollars au 31 mars 2003,
- **13,315** milliards de dollars au 31 mars 2004.

Si de tels écarts existent pour le RREGOP, quelle est la situation pour les autres régimes : RRE, RRF, ... ? Quels taux d'intérêt utilisez-vous pour calculer la dette du gouvernement envers les régimes de retraite ?

En 1982, les cotisants n'ont pas donné leur accord pour **changer la méthode de partage des contributions** aux régimes de retraite. Ils n'ont pas donné leur accord pour **indexer partiellement les rentes de retraite** à moins 3 % de l'IPC. **Ces décisions ont été prises à l'insu des cotisants et des retraités.** Après vingt-quatre ans, elles sont toujours injustifiables.

En conséquence, le gouvernement ne verse toujours pas sa part, le fonds de retraite du RREGOP a dû déboursier davantage pour subvenir aux besoins du régime et la valeur des rentes des retraités diminue étant donné l'augmentation constante du coût de la vie. **Ces conséquences sont supportées par un même groupe de cotisants/retraités, celui de la période 1982 à 1999.**

Pendant tout ce temps, le gouvernement a économisé des sommes très importantes. Cela lui a permis de financer de nombreux programmes sociaux, mais **aucun n'était destiné à contrer à l'appauvrissement des retraités.** C'est pourquoi, il doit envisager de **recalculer les rentes de retraite comme si elles avaient toujours été indexées et redonner la pleine indexation le plus tôt possible pour la période 1982 à 1999.**

Quand le taux d'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2006 est de 2,3 %, que vaut une rente de retraite dont la moitié est indexée partiellement à moins 3 % ?

En espérant que vous donnerez suite à ma demande, soyez assuré(e), Madame la Députée, Monsieur le Député, de mes sentiments distingués,